

Septembre 2023

**Intitulé de l'action :**

**Préparation à l'examen du  
 CAP AEPE  
 Accompagnant Éducatif Petite Enfance  
 Formation en présentiel - Accélééré**

**Public visé / prérequis :** Avoir 18 ans au moins au 31 décembre de l'année de l'examen - Avoir validé la certification SST (Sauveteur Secouriste du Travail) - être titulaire d'un diplôme de niveau 3 au minimum pour les personnes souhaitant préparer le CAP en accéléré

**Descriptif :** Le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (anciennement CAP Petite Enfance) est proposé sur 9 mois . Les compétences abordées sont l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages, prendre soin de l'enfant et l'accompagner dans ses activités quotidiennes, inscrire son action dans le réseau des relations parents-enfants-professionnels de la Petite Enfance. PFMP : 14 semaines obligatoires (minimum 448 heures) : permet de consolider ses acquis et de pouvoir se présenter à l'examen. Les personnes non titulaires d'un diplôme de niveau 3 au minimum, devront présenter les matières générales à l'examen et s'y préparer.

<b>Effectif :</b>	Minimum : <b>10</b> Maximum : <b>20</b>
<b>Durée de la formation :</b> 7,5 mois d'octobre à mai	<b>Heures prévisionnelles : 290 h de cours en présentiel &amp; 14 semaines de stage en entreprise, soit 448 heures minimum</b>
<b>Contenu de la formation</b>	<b>Selon le référentiel national - détail au verso</b>
<b>Objectifs de la formation</b>	Préparer le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance en 9 mois selon le référentiel de formation en vigueur et présentation à l'examen. Un contrôle régulier des connaissances ainsi que des "CAP blanc" sont également organisés.
<b>Moyens pédagogiques</b>	Pour les cours en FOAD : sur plateforme DIGIFORMA Pour les cours en présentiel : 14 salles de cours, dont 4 équipées d'écrans interactifs ; les autres salles sont équipées de vidéoprojecteurs ; cuisine pédagogique ; salle informatique
<b>Validation</b>	Diplôme d'Etat de niveau 3 (anciennement niv V). Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.
<b>Suites de parcours et débouchés</b>	Le titulaire du CAP AEPE est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de 6 ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité. Il peut exercer : en établissements d'accueil du jeune enfant, en école maternelle, en accueil collectif de mineurs, à son domicile, en maison d'assistants maternelle, au domicile des parents. Suite de parcours : candidature ATSEM, auxiliaire puéricultrice (niveau 3) ou Éducateur de Jeunes Enfants par le biais de la VAE.
<b>Accessibilité</b>	Organisme aux normes d'accessibilité, selon avis de la commission communale d'accessibilité
<b>Modalités de financement</b>	Financement personnel ; Transition Pro ; OPCO de votre entreprise ; CPF
<b>Service Inscription</b>	<b>Aurore Kornmann - 03 89 42 03 15</b>

	COMPETENCES	Intitulé
EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant	1	Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte
	2	Adopter une posture professionnelle adaptée
	3	Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
	4	Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
	5	Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
	6	Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant
EP2 : Exercer son activité en accueil collectif	1	Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
	2	Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
	3	Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
	4	Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle
EP 3 : Exercer son activité en accueil individuel	1	Organiser son action
	2	Négocier le cadre de l'accueil
	3	Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
	4	Elaborer des repas

**Pour Rappel : la formation pour le certificat PSC1 (ou SST) n'est pas incluse**

Durée totale <u>prévisionnelle</u> de la formation en centre et à distance (asynchrone)	<b>350 heures</b>
PFMP	<b>448 heures MINIMUM SELON LE REFERENTIEL</b>

Passage de l'examen final du CAP auprès du centre d'examen de l'académie

**Possibilité de validation d'un ou de plusieurs blocs de compétence**

**APPUIFORMATION SAS – R.C.S. Mulhouse 822 674 552 - APE 8559A**  
**15 rue d'Avignon – 68200 MULHOUSE**  
**Tél. 03 89 42 03 15 – appuiformation@vogelsa.fr**  
**N° de déclaration d'activité : 44680266968 - Préfecture de la Région ACAL**  
**SIRET : 822 674 552 00010 - N° TVA intracommunautaire : FR94822674552**